

PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze et le 9 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Claude PLUMET, Maire**.

Présents : ARRIBAS Nathalie, BAGNERIS Christelle, GRAU Sylviane, HERIVEAU Marie-Thérèse, HERY Patrick, SAFORCADA Pierre, SENSAT Serge, SOUEIX Louis-Jean, SUBRA Emilie, THEBE Xavier, VERDIER Nadine.

Absents : ALDAY Gérard, procuration à BAGNERIS Christel ; CASTERAN Laurent, procuration à VERDIER Nadine ; CHAUVET Eliane, procuration à PLUMET Claude ; DELAI Michel, procuration à SAFORCADA Pierre ; LALLOZ Nadine ; SANCHEZ José, procuration à HERIVEAU Marie-Thérèse ; PINTON Claudine.

Emilie SUBRA est nommée secrétaire de séance.

Après l'approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion du 3 juillet 2015, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

OBJET :	Rapporteur
Budget principal – Décision Modificative n°2	Pierre SAFORCADA
Budget local multiservices – Décision Modificative n°2	Pierre SAFORCADA
Restitution de dépôts de garantie locatifs	Marie-T. HERIVEAU
Réfection du toit à la maison Ricardie – demande de fonds de concours à la Communauté de Communes	Claude PLUMET
Personnel communal – Compte épargne temps	Claude PLUMET
Personnel communal – Adhésion au service de mission temporaire du Centre de Gestion	Claude PLUMET
Ratification d'échanges de concessions funéraires	Claude PLUMET
Compte-rendu des décisions du Maire	Claude PLUMET
Informations et questions diverses	Claude PLUMET

QUESTIONS BUDGETAIRES

Budget principal – Décision Modificative n°2

Il convient de procéder à des ajustements de crédits. Monsieur le Maire propose la décision modificative n°2 du budget principal présentée comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
1 000,00 €	16 - 165	Cautionnements	1 000,00 €
10 300,00 €	op.69 - 2121	Plantations lotissement	-600,00 €
	op.58 - 21312	Ecole	1 100,00 €
	op.27 - 2152	Voirie	9 800,00 €
3 048,98 €	21 - 21571	sortie de l'actif camion Miko	3 048,98 €
		TOTAL	14 348,98 €
RECETTES			
	10 - 10226	Taxe d'aménagement	5 900,00 €
	op. 66 - 1323	Aire de jeux	100,00 €
	16 - 165	Cautionnements	1 000,00 €
	16 - 1641	Emprunt	4 300,00 €
	21 - 2182	sortie de l'actif camion Miko	3 048,98 €
		TOTAL	14 348,98 €

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative ci-dessus pour le budget principal 2015.

Budget Local multiservices – Décision Modificative n°2

Il convient de procéder à des ajustements de crédits. Monsieur le Maire propose la décision modificative n°1 du budget local multiservices présentée comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT		
Dépenses		
21 - 21318	Autres bâtiments publics	2 250,00 €
	TOTAL	2 250,00 €
Recettes		
16 - 165	Dépôt de garantie	2 250,00 €
	TOTAL	2 250,00 €

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la décision modificative ci-dessus pour le budget principal 2015.

Restitution de dépôts de garantie locatifs

- Il conviendrait de restituer le dépôt de garantie d'un montant de 274,84 € à Madame Aliénor ROULLIER, qui a libéré en bon état le logement communal situé 2 Place de la Mairie.

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 274,84 € à Madame ROULLIER.

- Il conviendrait de restituer le dépôt de garantie d'un montant de 386,34 € à Monsieur Damien DELAI, qui a libéré le logement communal situé 345 rue de la Tour, rez-de-chaussée Est. Cependant, des détériorations ayant été constatées après le départ du locataire, il est proposé de retenir la somme nécessaire aux travaux correspondants, à savoir 100 euros.

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 286,34 € à Monsieur DELAI.

- Il conviendrait de restituer le dépôt de garantie d'un montant de 347,31 € à Monsieur Ludovic MEYNAUD et Mademoiselle Christelle VECCHIUTTI, qui ont libéré en bon état le logement communal situé 345 rue de la Tour, 1er étage Est. Cependant, l'entretien de la chaudière n'ayant pas été effectué, il est proposé de retenir le montant du devis correspondant, soit 77,24 euros.

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le remboursement du dépôt de garantie d'un montant de 270,07 € à Monsieur MEYNAUD et Mademoiselle VECCHIUTTI.

TOIT DE LA MAISON RICARDIE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

La question ne peut pas être votée faute de devis estimatif.

PERSONNEL

Adhésion au service de mission temporaire du Centre de Gestion

Monsieur le Maire fait part de l'existence au Centre de Gestion d'un service facultatif de Mission temporaire. Ce service permet de remplacer un agent titulaire ou contractuel momentanément indisponible (congés annuels, maladie, maternité, temps partiels, ...), ou d'effectuer une mission temporaire dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité (durée limitée à 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs) ou d'un accroissement saisonnier d'activité (durée limitée à 6 mois sur une même période de 12 mois consécutifs).

Ces agents sont recrutés sous contrat par le Centre de Gestion pour la durée de la mission, dégageant ainsi la collectivité de toutes les tâches de gestion (recrutement, paie...), ainsi que du risque d'indemnisation au titre des allocations pour perte d'emploi (le CDG ayant conventionné avec Pôle emploi).

Il est possible d'adhérer à ce service, sachant que c'est seulement lorsqu'un remplacement sera envisagé qu'une convention ponctuelle sera passée avec le Centre de Gestion. Cette convention précisera les tâches confiées, la période et le coût de la mission de remplacement.

La collectivité rembourse mensuellement le salaire de l'agent (traitement indiciaire brut, supplément familial de traitement, éventuelles heures supplémentaires/complémentaires et primes versées), les charges patronales. Le total de ce remboursement est majoré d'une participation aux frais de gestion à hauteur de 10 %.

Ouï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adhérer au service de Mission temporaire du Centre de Gestion de la Haute-Garonne,
- De mandater le Maire pour la signature des conventions ponctuelles à intervenir,
- D'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application des dites conventions.

Compte épargne-temps

Monsieur le Maire indique que la question ne pourra pas être votée ce soir, car le comité technique paritaire doit auparavant se prononcer. Il a été saisi pour avis.

ECHANGE DE CONCESSIONS

Madame HERIVEAU fait part d'un problème de place dans le cimetière intermédiaire. En effet, le terrain commun occupe peu d'espace, or il est nécessaire d'y prévoir des emplacements pour les inhumations de personnes sans famille ou ne détenant pas de concession, domiciliées ou décédées sur la commune.

Aussi, il a été proposé à Monsieur Serge MARTIN et Madame Annie HUGONÉ, ainsi qu'à Monsieur Gérard PAUTE et son épouse un échange de leurs concessions situées à côté du terrain commun avec des concessions placées ailleurs dans le cimetière intermédiaire ou bien dans le nouveau cimetière.

- Monsieur MARTIN et Madame HUGONÉ ont accepté un échange avec la concession de Monsieur et Madame Robert ENCAUSSE, située dans le cimetière intermédiaire ;
- Monsieur et Madame ENCAUSSE ont accepté d'échanger leur concession du cimetière intermédiaire avec une concession du nouveau cimetière ;
- Monsieur et Madame PAUTE ont accepté d'échanger leur concession du cimetière intermédiaire avec une concession du nouveau cimetière.

Ainsi, les emplacements initialement concédés d'un part à Monsieur MARTIN et Madame HUGONE, d'autre part à Monsieur et Madame PAUTE, ont permis d'agrandir le terrain commun.

Ces échanges ont été formalisés par la création de nouveaux titres de concession, sans paiement de frais ou droits, ceux-ci étant assumés par la Commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner ces échanges aux conditions susvisées.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes par délégation du Conseil Municipal :

Date	Objet
10/07/2015	Bail commercial avec M. et Mme PLANCHON Sébastien
28/08/2015	Bail pour logement du presbytère avec M. MEYNAUD et Mme VECCHIUTTI
16/09/2015	Bail pour logement du presbytère avec M. DRAGUIS Jérémy

QUESTIONS DIVERSES

Projet de mur anti-bruit au local multiservices

Le local multiservices ne dispose pas de mur anti-bruit, qui permettrait de l'isoler des bâtiments environnants, notamment des habitations voisines.

Ce projet avait fait l'objet d'un devis, mais il est nécessaire de ne pas s'en tenir à une proposition, et d'étudier les différents dispositifs techniques que peuvent proposer les entreprises.

Informations diverses

- Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Le recrutement d'agents recenseurs est en cours, et c'est Hélène Cassagne qui a été désignée comme coordonnateur.
- Le Noël des enfants se tiendra le 6 décembre prochain.
- Le Repas des Aînés se déroulera le 13 décembre prochain.

Séance levée à 21h25.

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 9 octobre 2015, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 13/10/2015, conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Claude PLUMET

